



MUAY THAI

CHAMPIONNAT NATIONAL

2017 CLASSE A et B



CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX 2017

DEFINITION :

Les Championnats Nationaux (classe A et B) sont des championnats organisés par l'AFMT sous l'égide de la FSASPTT. Il sera décerné un titre par catégorie de classe et de poids.

Les participants à ces compétitions seront prioritaires pour combattre dans les différents Galas Nationaux et Internationaux organisés sous l'égide de l'AFMT et de la FSASPTT.

Les Champions Nationaux (classe A et B) sont prédestinés à être membres des futures sélections qui participeront aux différents Championnats Internationaux.

Un rating National et Européen sera mis en place en collaboration avec la WBC.

LA COMPETITION :

La compétition se fait par tours préliminaires avec élimination directe. Le repêchage est possible uniquement en finale.

Elle concerne prioritairement les demi-finalistes puis par défaut les quarts de finaliste et ainsi de suite.

Un compétiteur ne peut pas disputer plus de 1 combat par jour.

Il s'engage également à respecter le temps de repos obligatoire entre chaque combat soit : **21 jours**. Sauf si le médecin de la réunion prescrit un temps de récupération plus long lié à une intensité de combat importante (ex : KO, blessure).

L'ordre des rencontres est établi après le tirage au sort effectué par la Commission Technique Nationale de l'AFMT.

Pour chaque tableau, le champion, le finaliste et les demi-finalistes de la saison précédente sont classés en tête de série (uniquement s'ils s'inscrivent dans la même catégorie de poids que la saison précédente).

Dans le cas où plusieurs compétiteurs appartiennent au même club, ils sont inscrits dans des parties de tableaux différentes mais la priorité est donnée aux têtes de séries.

CALENDRIER DE LA COMPETITION :

Dès la date de forclusion des inscriptions, le calendrier des dates et lieux des tours préliminaires vous sera communiqué. Le calendrier sera également visible sur le site de l'AFMT.

CONDITIONS GENERALES :

LA NATIONALITE DES COMPETITEURS : Française et étrangère, mais doit être obligatoirement être licencié dans un club affiliés à l'AFMT pour la saison en cours.

LES INSCRIPTIONS : Comme l'année dernière, les inscriptions ne se font plus que par le biais de votre compte club sur le site de l'AFMT.

Votre ou vos inscriptions seront validées dès réception de votre ou vos chèques de caution au siège de l'AFMT.

Pensez à bien signaler sur votre ou vos chèques :

- le nom du club
- Le nom du ou des Nak Muay
- Le championnat concerné (A ou B)

Un même club peut inscrire plusieurs personnes dans la même catégorie de poids et le nombre de ses participants est illimité.

Le calendrier sera visible sur le site de l'AFMT. Ce document sera régulièrement remis à jour.

ATTENTION : LA DATE DE FORCLUSION est fixée au : 15 novembre 2016
(Date limite d'inscription – Pas de dérogation possible).

AFFILIATIONS ET LICENCES :

LES CLUBS PARTICIPANTS : Les clubs souhaitant présenter des Nak Muay aux Championnats devront OBLIGATOIREMENT être affiliés à l'AFMT pour la saison 2016 / 2017.

LES COMPETITEURS : Les Nak Muay devront OBLIGATOIREMENT être en possession d'un Passeports Sportif AFMT et d'une licence pour la saison sportive 2016 / 2017.

LES TEAMS : L'ensemble des teams (entraîneurs, coaches, soigneurs, etc...) devront également être OBLIGATOIREMENT être licenciés à l'AFMT.

ATTENTION : les compétiteurs devront « réellement » être membre du club affilié à l'AFMT.
Une vérification précise et stricte sera mise en place par l'AFMT pour la vérification.

CAUTION FINANCIERE :

MONTANTS DE LA CAUTION : 200,00 € par compétiteur.

Aucune inscription ne sera enregistrée sans cette caution (Chèque à faire à l'ordre de l'AFMT, dès l'inscription du compétiteur et à envoyer au siège de l'AFMT).

Le chèque de caution sera débité par l'AFMT dès lors que le Nak Muay ne s'est pas présenté à sa convocation et est combattu et cela qu'elle qu'en soit la raison (médicale, familiale, professionnelle,...).

ATTENTION : Aucune autre raison que la défaite ou la victoire finale ne donneront le droit de récupérer le montant de la caution.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR : Chaque Nak muay inscrit sur les championnats s'engage sur l'honneur à répondre aux différentes convocations et à être présent sur les différentes dates de compétitions. Le document est téléchargeable sur le site de l'AFMT.

Le Nak Muay par son inscription aux Championnats Nationaux A et B, atteste automatiquement s'engager sur la totalité de la compétition et avoir bien pris connaissance du règlement de cette compétition et être conscient des sanctions disciplinaires et financières pouvant intervenir en cas :

- De non-respect du règlement,
- De non présentation à une convocation pour une phase de la compétition,
- D'un forfait sur blessure à l'entraînement ou sur un combat autre que ceux des championnats Nationaux AFMT/FSASPTT,
- Pour raisons professionnelles ou personnelles,
- Pour maladies et autres,...

SANCTIONS DISCIPLINAIRES : Tout manquement au règlement de la compétition, à l'éthique sportive, à la déontologie de l'AFMT entraînera automatiquement une sanction sportive fédérale du Nak Muay, du club ou de l'organisateur concernés. Cette sanction sera étudiée par la commission de discipline.

DOCUMENTS A FOURNIR :

POUR LES COMPETITEURS : Chaque Nak Muay doit posséder et présenter à la pesée les documents suivants :

- **LICENCE :** de la saison en cours, soit 2016 / 2017
- **PASSEPORT SPORTIF AFMT :** Avec dans le Passeport , l'ensemble des certificats médicaux et tampons des médecins concernés exigés par la réglementation en vigueur.
La réglementation des compétitions AFMT est à votre disposition et téléchargeable à partir du site de L'AFMT.

ATTENTION : Aucun certificat sur feuille volante et autre que ceux inscrits dans le Passeport Sportif ne seront tolérés ou acceptés



Direction Technique -AFMT
1, rue Tristan Tzara 75018 Paris
E-mail : responsabletechnique@afmt.fr **Site :** www.afmt.fr